

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



QUI EST ASKOLA ?

NOTRE VISION

Le droit à l'instruction effectif pour toutes et tous, sans discrimination, au sein d'une école émancipatrice.

NOTRE MISSION

Pourquoi **ASKOLA** ?

Le droit fondamental d'accès à l'instruction de tous les enfants est érigé en première priorité nationale par le Code de l'Éducation. Dans un monde idéal, tous les enfants seraient égaux dans l'accès et la réussite à l'école de la République française.

Or, cette égalité n'est pas encore garantie pour toutes et tous. Plusieurs centaines d'enfants n'ont pas accès à l'école en Seine-Saint-Denis. Ceux vivant en squats, bidonvilles, hôtels sociaux ou à la rue ; ceux issus de familles en demande d'asile, sans-papiers ou situation juridique complexe ; ou ceux issus de familles de Voyageurs.

Les raisons sont multiples : refus illégaux d'inscriptions scolaires, insuffisances en terme d'accueil adapté, ancrage territorial du fait de la précarité de leur habitat, exclusion sociale, discriminations et préjugés dans et autour de l'école.

En attendant, et depuis 2006, ASKOLA imagine des solutions pour que toutes et tous accèdent à l'école, et que leurs scolarisations soient durables. Tout en rappelant constamment à la République qu'il est de son devoir de veiller à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction.

NOS OBJECTIFS

Nous nous sommes fixé les deux objectifs principaux de permettre l'accès et le maintien dans l'éducation de tous les enfants qui en sont éloignés, âgés de 3 à 16 ans, et vivant en Seine-Saint-Denis :

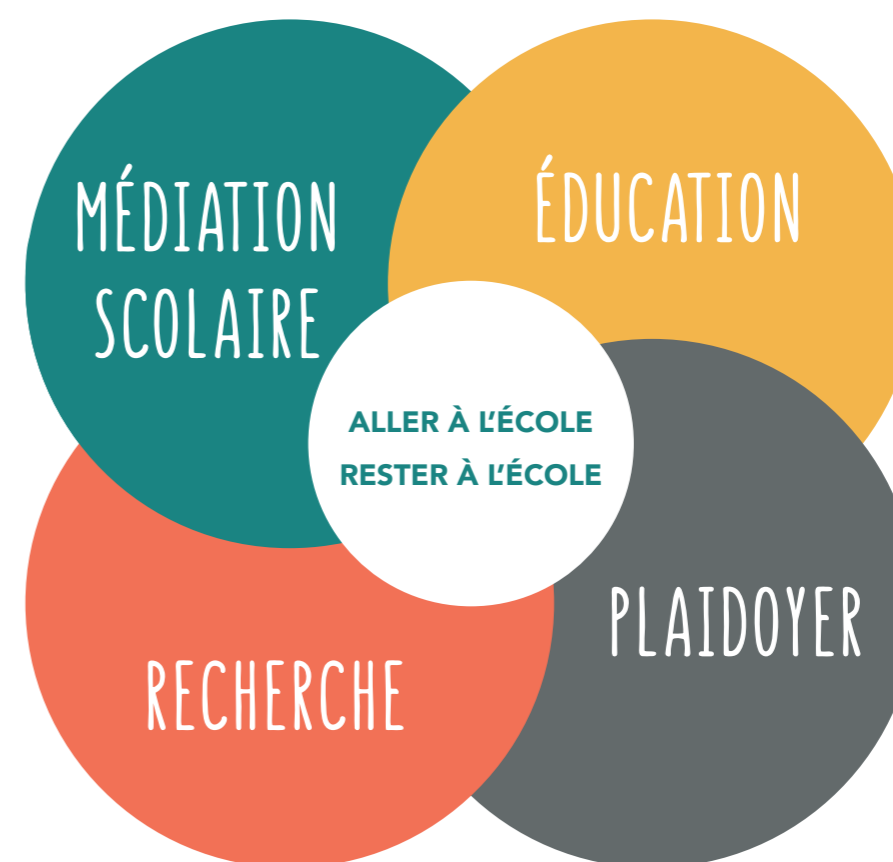
ALLER À L'ÉCOLE :

- Informer les parents sur le droit à l'école
- Apprendre à l'enfant à devenir élève
- Accompagner les parents pour l'inscription à l'école
- Lever les barrages socio-administratifs

RESTER À L'ÉCOLE :

- Optimiser l'accueil des enfants dans l'école
- Accompagner le parcours scolaire de l'enfant
- Inclure les parents dans le parcours scolaire
- Neutraliser les facteurs socio-économiques de décrochage

NOS AXES DE TRAVAIL



LA MÉDIATION SCOLAIRE

Permettre la création du lien écoles-familles, enseignants-élèves, son renforcement puis son maintien.



L'ÉDUCATION

Permettre à l'enfant de devenir élève et de s'épanouir dans ce rôle.



LA RECHERCHE

Améliorer la connaissance des problématiques d'accès à l'école en France pour dégager des solutions à mettre en œuvre.



LE PLAIDOYER

Améliorer la prise en compte des besoins des enfants par les politiques publiques - notamment éducatives et sociales. Défendre le droit à l'école, combattre structurellement les obstacles à la scolarisation.

NOS VALEURS & ENGAGEMENTS

CE QUE NOUS INCARNONS :

Professionalisme
Entraide
Combativité
Cohésion
Parité
Intégrité
Complémentarité

CE QUE NOUS DÉFENDONS :

Éducation
Équité
Justice
Droit
Dignité
Participation
Autonomie

NOS SPÉCIFICITÉS

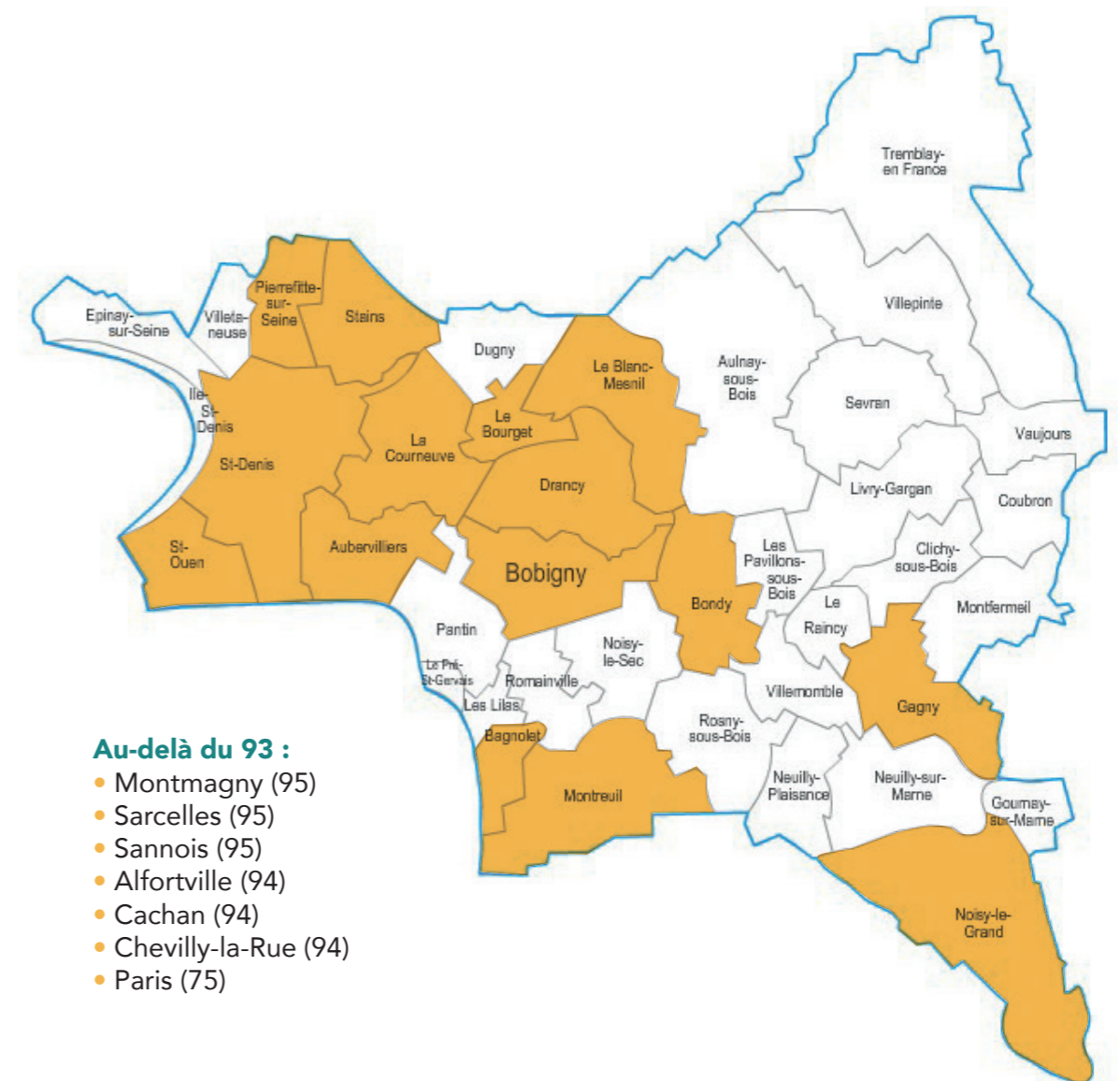
- Précurseurs dans le champ de la médiation scolaire professionnelle et plus de 10 ans d'expérience en Seine-Saint-Denis
- Un contenu pédagogique adapté aux profils d'élèves allophones, peu ou jamais scolarisés antérieurement, pensée pour faciliter l'entrée à l'école de la République
- La connaissance fine des problématiques vécues par les personnes accompagnées
- L'appropriation du pouvoir de faire par les premiers concernés : soutenir et renforcer leur pouvoir d'agir, sur eux-mêmes et sur leur environnement



LA LOCALISATION DE NOS ACTIONS

ASKOLA ancre principalement, mais non exclusivement, ses actions dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Nos actions s'étendent ponctuellement au-delà des limites du département, lorsque les familles accompagnées se déplacent, souvent de manière contrainte à la suite d'une expulsion, dans un département limitrophe. Dans ce cas, ASKOLA garde le lien avec la famille afin de poursuivre les démarches liées à la scolarisation de ses enfants.



Au-delà du 93 :

- Montmagny (95)
- Sarcelles (95)
- Sannois (95)
- Alfortville (94)
- Cachan (94)
- Chevilly-la-Rue (94)
- Paris (75)

D'ASET93 À ASKOLA

Le 16 mai 2020 s'est tenue l'Assemblée Générale extraordinaire de l'ASET 93. Les décisions prises pendant cette dernière actent l'adoption de nouveaux statuts et le changement de dénomination de l'association. Nous sommes désormais l'association ASKOLA.

Ces changements traduisent plusieurs évolutions majeures du projet :

- S'émanciper de la Fédération des ASET (FASET) pour le développement d'un projet associatif et d'une vision entièrement autonomes
- Garantir le droit à l'école pour tous les enfants âgés de 3 à 16 ans, issus de familles présentes sur le département du 93 et en situation de vulnérabilité : vivant en squats, bidonvilles, hôtels sociaux, à la rue, demandeuses d'asile, en situation administrative complexe.
- S'engager dans des actions devant toute instance judiciaire ou administrative pour défendre le droit à l'école.
- S'associer aux publics concernés (parents d'élèves et élèves) dans la gouvernance de l'association et l'animation de la vie associative

NOTRE GOUVERNANCE

2020 marque la consolidation de notre modèle de gouvernance et d'administration construit sur la représentation et participation majoritaire des premiers concernés. C'est à partir de l'écoute de ces derniers qu'ASKOLA développe son expertise et son analyse des besoins dans l'accès à l'école afin de modéliser ses actions.

Le Bureau de l'association, stable en 2020, assure la direction stratégique et politique d'ASKOLA et se compose de :

• ANINA CIUCIU, présidente.

Auteure, avocate, et candidate aux élections sénatoriales en 2017, elle est très engagée sur les sujets de l'accès à l'école comme moyen de changer le monde. Ses expertises juridique et politique orientent les choix d'ASKOLA. Ayant elle-même été privée d'école, et au regard de sa trajectoire scolaire, professionnelle et citoyenne, elle constitue ce que l'on appelle un "rôle-modèle", indispensable à l'identification et la participation des premiers concernés au projet association.

• ELIA RIANO, secrétaire.

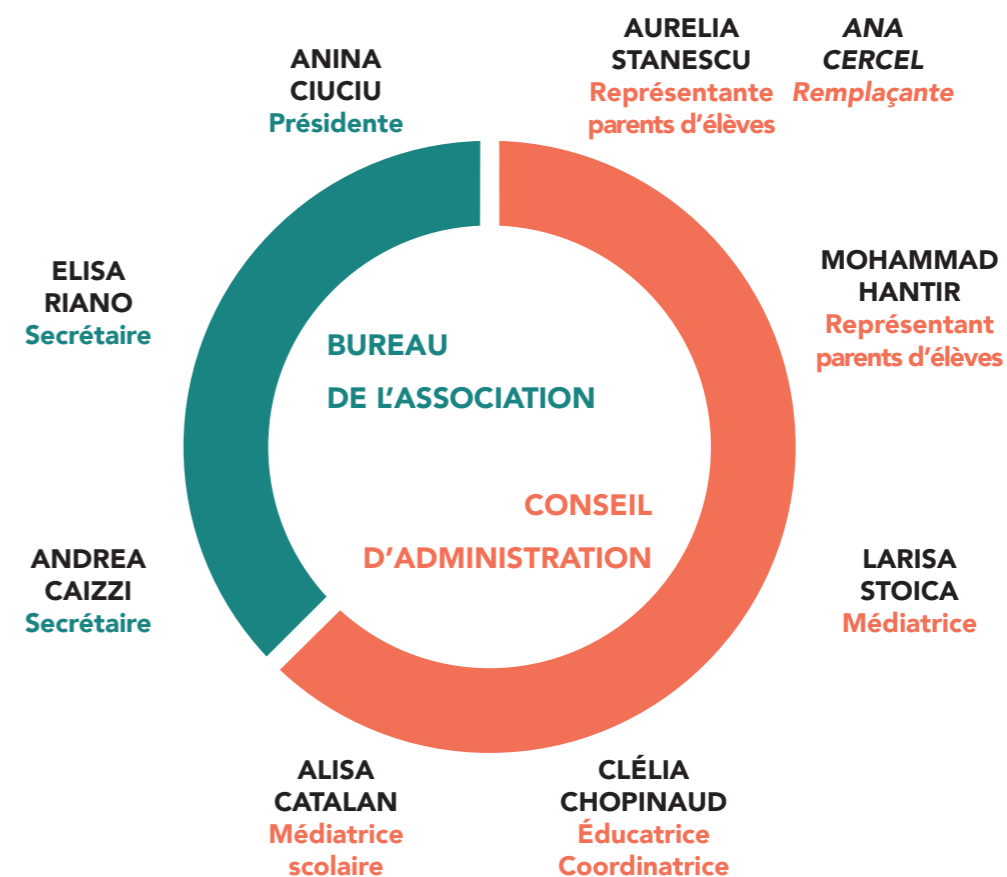
Ancienne coordinatrice du projet Romcivic des Enfants du Canal, et actuellement co-directrice des programmes de l'association ACINA, elle apporte une expertise importante dans le choix des orientations - notamment budgétaires et partenariales - du projet.

• ANDREA CAIZZI, trésorier.

Retraité de la Caisse Nationale des Allocations Familiales et expert des problématiques sociales rencontrées et membre d'ASKOLA depuis 2010, il garantit une gestion administrative et financière rigoureuse.

5 autres membres permanents siègent Conseil d'Administration, élargi lors de l'Assemblée Générale du 16 mai 2020 :

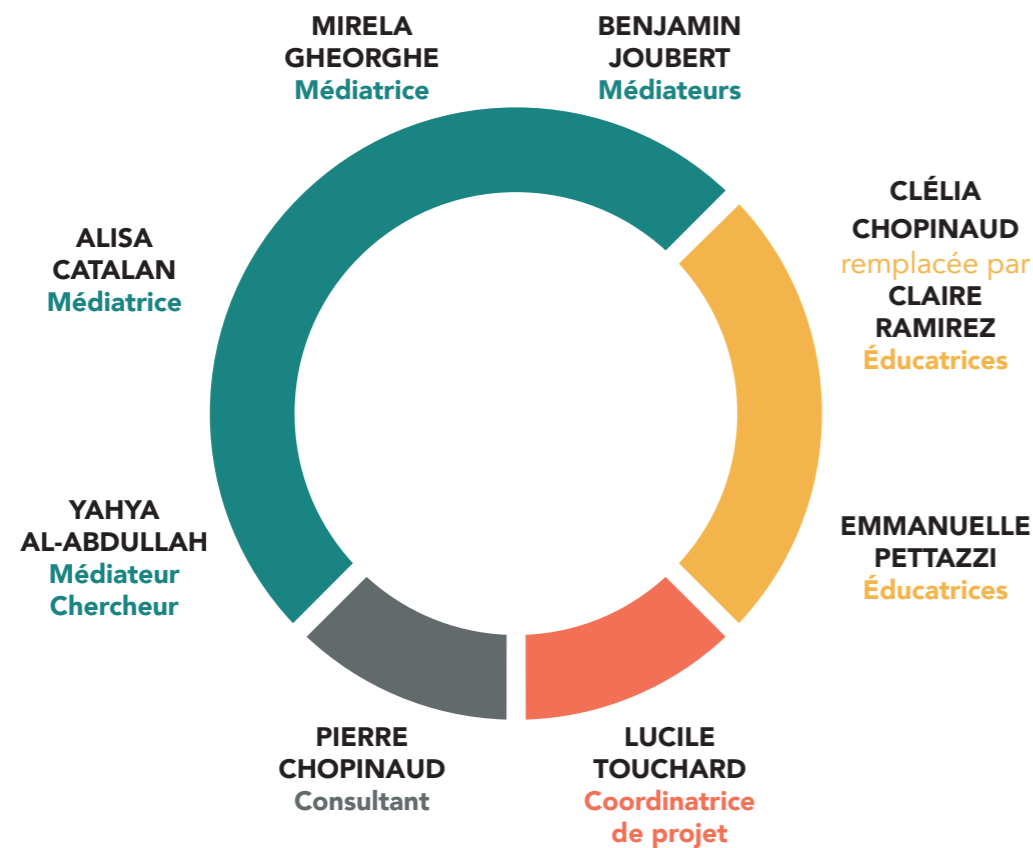
- **ALISA CATALAN**, médiatrice scolaire chez ASKOLA depuis décembre 2019, et ayant elle-même rencontré des difficultés liées à l'école dans son propre parcours, elle représente les salarié.e.s de l'association.
- **CLÉLIA CHOPINAUD**, ancienne Éducatrice/Coordinatrice ayant porté le développement et la structuration d'ASKOLA sur plusieurs années, elle détient une connaissance fine du projet.
- **LARISA STOICA**, ancienne salariée d'ASKOLA et maman d'enfants scolarisés, elle est l'une des premières à avoir exercé le métier de médiatrice scolaire en France.
- **MOHAMMAD HANTIR**, papa de 3 enfants scolarisés en primaire, représente les parents d'élèves.
- **AURELIA STANESCU** (remplaçante **ANA CERCEL**), maman, représente les parents d'élèves.



NOTRE ÉQUIPE SALARIÉE

2020 est marquée par l'agrandissement de l'équipe salariée d'ASKOLA de 3 à 7 ETP. A l'image du Conseil d'Administration, cette dernière est construite sur la complémentarité des compétences de ses 7 membres

- 3 nouveaux.velles médiateurs.trices scolaires accueilli.e.s entre novembre 2019 et novembre 2020. Désormais au nombre de 4, les médiateurs.trices scolaires connaissent en finesse les situations socio-économiques familiales du fait de leur maîtrise des langues des familles et/ou de leur appartenance aux groupes concernés.
- 1 nouvelle coordinatrice de projet recrutée, compte-tenu de l'élargissement de l'équipe et du périmètre d'action de l'association. Missions principales : renforcement des partenariats et de la vie associative, développement des actions de plaidoyer, communication, recherche de sources de financements durables, gestion administrative et budgétaire.



MIRELA GHEORGHE, MÉDIATRICE SCOLAIRE

Je viens de Roumanie, d'une petite ville à Ploiesti.

J'ai été très peu à l'école. J'ai commencé l'école à 8 ans et demi. Mes parents n'avaient pas de logement, on déménageait beaucoup, on allait chez ma grand-mère du côté de mon père, puis chez ma grand-mère du côté de ma mère. A un moment c'est devenu trop compliqué, et je n'y suis plus allée. J'ai beaucoup regretté de ne pas avoir pu finir mes études.

J'ai voulu pour ma fille ce que je n'ai pas eu : qu'elle aille à l'école, qu'elle fasse des études.

Je suis arrivée en France le 7 février 2013 avec ma famille. On a habité 1 mois sur un bidonville à Villeneuve-Saint-Georges (94), puis il a été expulsé. On a reçu un hôtel social dans la même ville et on a pu y rester 2 semaines. Après on est restés longtemps dehors.

On a rencontré Stephan et Adi qui travaillaient à Emmaüs Coup de Main et qui parlaient roumain. Ils nous ont inscrits à Paris au 115 (Samu Social). On a eu des hôtels, mais on n'était pas stables car ça changeait souvent.

J'ai rencontré des bénévoles du Secours Catholique, et avec eux j'ai inscrit ma fille à l'école. J'ai attendu 8 mois avant de réussir à l'inscrire car je n'avais pas de justificatif de domicile. La mairie nous a répondu qu'elle ne pouvait pas inscrire ma fille car on n'avait pas de logement stable.

Je comprenais mais je n'arrivais pas à m'exprimer pour lui expliquer que l'école est obligatoire. A ce moment, je me suis sentie frustrée de ne pas pouvoir répondre. Geoffrey le bénévole a répondu à la dame que l'école en France est obligatoire, et que c'est un droit, même si l'enfant habite dans la rue.

Ce que je trouve fou, c'est que comme médiatrice scolaire je rencontre encore ces discours de la part des mairies "vous n'avez pas le droit", "vous n'avez pas de domicile fixe", "vous occupez illégalement la place des autres".

L'école c'est important pour tout le monde, on ne peut pas vivre sans école, sans savoir comment se débrouiller dans la vie. L'école ouvre les portes pour mieux vivre, accomplir nos rêves.

J'ai voulu devenir médiatrice scolaire car les difficultés que j'ai rencontrées il y a 8 ans existent encore et des enfants n'ont pas accès à l'école en France. Je ne veux plus que des familles soient confrontées à ces difficultés. Je ne veux plus qu'ils passent par ce chemin, ou du moins je veux contribuer à faciliter les choses. J'ouvre une petite porte, et c'est les parents qui font le plus gros travail pour scolariser leurs enfants.

Je leur raconte mon histoire et le fait de savoir que je suis passée par là, ça les rassure et ça crée de la confiance, des liens entre nous. Ça facilite mon travail comme médiatrice.

2020 EN CHIFFRES

335
enfants
accompagnés
159
familles

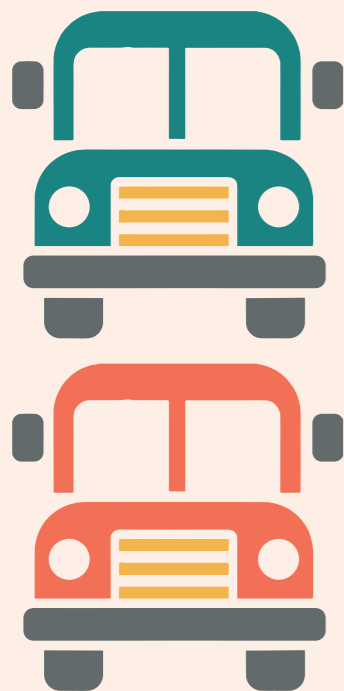
194
enfants
scolarisés

139
enfants
accueillis en
camion-école

73
établissements
scolaires

22
communes

4
départements

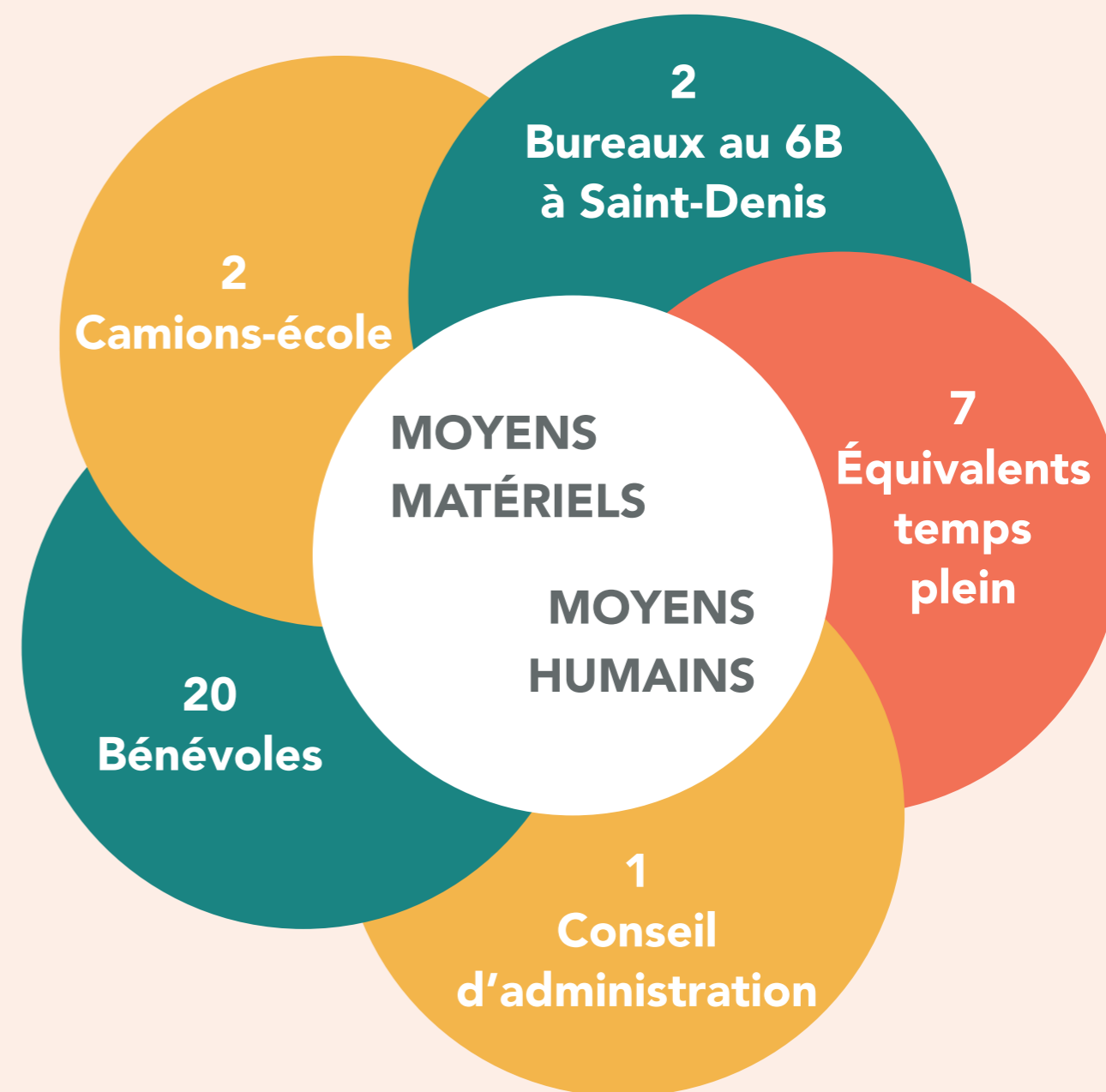


RÉSULTATS

En 2020, nous avons augmenté l'impact de nos actions, et avons été en mesure de couvrir plus de besoins liés à l'école : **+77% d'enfants accompagnés entre 2019 et 2020.**

Une telle amplification de nos actions en 2020 rendue possible grâce à l'augmentation de nos subventions publiques (voir les détails dans la partie "Financements"), qui traduisent la reconnaissance de la pertinence de notre projet structuré et de l'impact de nos actions.

Avec une équipe agrandie et une augmentation de nos moyens, nous sommes en mesure de répondre à davantage de familles en demande de soutien pour la scolarisation de leurs enfants.



AXE 1 - LA MÉDIATION SCOLAIRE EN 2020

2020 marque l'année du développement de la médiation scolaire et du métier de médiateur.trice à l'échelle nationale. Une année pendant laquelle nous nous sommes réjouis de savoir que de nouveaux acteurs, notamment soutenus par la DIHAL, investissent cette voie, dans laquelle ASKOLA s'est engagée depuis plusieurs années maintenant.

La médiation scolaire prend également une place grandissante au sein-même d'ASKOLA par l'accueil de 3 nouveaux médiateurs.trices scolaires entre fin 2019 et fin 2020. Recrutés à partir de leur expérience de premiers concernés, ils sont en capacité d'accompagner de plus en plus d'élèves sur le chemin de l'école, notamment maternelles et collégiens.

Les 4 médiateurs.trices scolaires d'ASKOLA ont pour rôle de :

- Rencontrer les familles et créer le lien avec l'école
- Permettre l'accès à l'école
- Renforcer et maintenir ce lien sur le temps long.

1 . LA MÉDIATION INITIALE

Permettre aux enfants d'accéder à l'école

L'accompagnement vers l'école consiste en premier lieu à en permettre l'accès.

MÉDIATION VERS LES PARENTS - SENSIBILISER AU DROIT À L'ÉCOLE

A l'arrivée sur un lieu de vie, les médiateurs.trices scolaires qui maîtrisent la langue des familles et les situations qu'elles ont vécues :

- Informent les familles sur le droit à l'instruction de leurs enfants
- Présentent l'action d'accompagnement d'ASKOLA et le rôle de chacun.e
- Proposent aux familles d'adhérer au projet de l'association

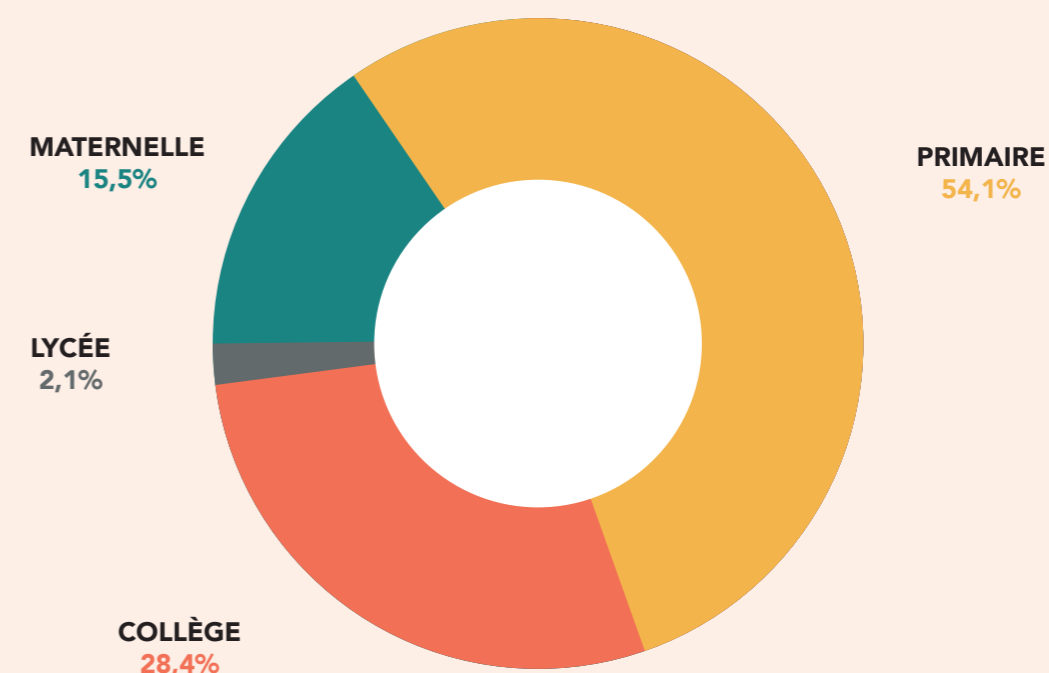
MÉDIATION VERS LES INSTITUTIONS - PROCÉDER À L'ENTRÉE À L'ÉCOLE

Les médiateurs.trices qui accompagnent les parents dans les démarches d'inscription administrative de leur enfant à l'école :

- Préparent les dossiers d'inscription scolaire : vaccination, traduction des documents d'identité
- Orientent ou accompagnent pour les démarches d'inscription administrative : mairie (1^{er} degré) ou CIO (2nd degré)
- Facilitent tous les échanges entre l'institution et la famille : traductions, informations
- Lèvent tous les blocages à l'inscription scolaire en cas de refus d'inscription par les mairies : contactent le CASNAV de Créteil ou les inspecteurs de circonscription, mettent en lien les familles avec des avocats pour saisir la justice
- Facilitent l'entrée à l'école des enfants : informent les équipes pédagogiques sur l'arrivée de l'enfant, organisent la visite de l'école avec les parents, se présentent avec la famille au premier jour d'école, traduisent les échanges.



NIVEAUX SCOLAIRES DES 194 ENFANTS SCOLARISÉS EN 2020





PORTRAIT DE CONSUELA - 11 ans et demi
 Scolarisée au Collège Colonel Fabien à Saint-Denis :

«Avant à Livry, je me réveillais à 5 heures du matin pour aller à l'école. Maintenant c'est mieux. Je me réveille comme un enfant normal à 7 heures.»

«Après le collège je veux aller au lycée. Pour avoir un travail après. Je voudrais ouvrir un magasin quand je serai grande. Je veux être la boss mais une gentille boss. Je ne ferai pas trop travailler les salariés. On fermera le magasin le dimanche et le lundi pour se reposer.»

Sa maman, **Mihaela** :

«Moi aussi je vais à l'école pour apprendre le français. C'est très important l'école pour trouver un travail. Moi j'ai fait 7 classes à l'école en Roumanie, mais j'aurais aimé pouvoir faire plus.»

2019 : Mihaela et Consuela rencontrent ASKOLA par l'intermédiaire de notre partenaire le Yag Bari. La famille est sans domicile fixe. Cette année-là, la maman ne parvient pas à scolariser sa fille. La mairie de sa ville refuse de procéder à l'inscription scolaire sans justificatif de domicile. Le décret n°2020-811 n'existe pas encore (voir partie plaidoyer).

Début 2020 : Crise sanitaire du COVID19 et expulsion de leur lieu de vie.

Septembre 2020 : la famille reprend les démarches d'inscriptions scolaires. Consuela rentre au Collège Colonel Fabien à Saint-Denis, dans le dispositif UPE2A, adapté à son profil d'élève allophone.



2 . LA MÉDIATION DE SUIVI

Permettre aux enfants de rester à l'école

Une fois l'enfant scolarisé, les médiateurs.trices scolaires suivent, dans la durée, le parcours scolaire de l'enfant, et renforcent la qualité des liens entre les établissements scolaires et les parents pour que ceux-ci se sentent appartenir à la communauté scolaire.

ACCOMPAGNER LE PARCOURS SCOLAIRE DE L'ENFANT

- Gardent un lien régulier avec les équipes pédagogiques
- Garantissent que les élèves disposent des conditions matérielles au suivi d'une scolarité digne : inscription à la bourse pour les collégiens, distribution de "Kits de rentrée" (cartables et fournitures scolaires neuves), activation des leviers possibles pour le règlement des titres de transports et de la restauration scolaire
- Inscrivent les enfants aux activités du périscolaire proposées par les municipalités ou par d'autres acteurs associatifs

INCLURE LES PARENTS DANS LE PARCOURS SCOLAIRE

- Accompagnent aux réunions parents-professeurs si leur présence est souhaitée
- Contacts téléphoniques réguliers avec les parents et transmission d'informations sur la scolarité des enfants
- Se positionnent en tant que "personnes ressources" pour la gestion des difficultés (harcèlement scolaire, difficultés matérielles, absentéisme), et avec les équipes éducatives

NEUTRALISER LES FACTEURS SOCIO-ADMINISTRATIFS DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

- Suivent les parcours scolaires et la réinscription des élèves dans un nouvel établissement scolaire en cas de changement contraint ou forcé du lieu de vie de la famille suite à une expulsion
- Orientent les familles, en fonction de leurs souhaits, vers les partenaires et structures compétents pour répondre à leurs besoins dans les domaines de la santé, du logement, de l'insertion-professionnelle.



LES PARTENAIRES DE LA MÉDIATION SCOLAIRE

Notre réseau partenarial en Seine-Saint-Denis, composé d'acteurs associatifs et du droit commun et avec lesquels nous travaillons en complémentarité, nous permet de formuler des propositions d'orientations extra-scolaires efficaces et apportant une réponse complète aux obstacles multifactoriels que les familles rencontrent pour l'accès à l'école de leurs enfants.

Notre réseau s'est plus particulièrement renforcé dans le contexte de pandémie du COVID19, la solidarité et l'entraide s'étant avérées essentielles pour venir en soutien aux familles précaires durement touchées par la crise.

	DOMAINE	PARTENAIRES & SERVICES	ACTIONS
SERVICES DU DROIT COMMUN	Administratif	Services municipaux & CIO	Inscription administrative à l'école, affectation dans les écoles de secteur, inscription aux activités péri-scolaires
	Accompagnement social	Services sociaux (municipaux et départementaux), CCAS	Ouverture des droits sociaux fondamentaux : domiciliation, logement, santé, emploi
	Santé	Protection Maternelle Infantile (PMI), Centres Municipaux de Santé (CMS), Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS)	Accès aux soins, vaccinations, suivis gynécologiques
	Maison des adolescents	Education et psychologie	Ateliers thérapeutiques
EDUCATION NATIONALE	Accompagnement social	Assistance sociale	Bourses, titres de transport
	Santé	Psychologues	Suivi psychologique

	DOMAINE	PARTENAIRES & SERVICES	ACTIONS
EDUCATION NATIONALE	Administratif	CASNAV de l'Académie de Créteil	Inscription et affectation des enfants allophones au collège, levée des blocages administratifs
	Education	Etablissements scolaires : directions, enseignant.e.s, équipes éducatives	Lien avec les parents d'élèves, suivi des parcours scolaires
ASSOCIATIONS	Santé	Médecins du Monde	Consultations médicales, constitution des dossiers MDPH
	Accompagnement social	ACINA	Ouverture des droits sociaux, accès à l'emploi
	Accompagnement social	Les Enfants du Canal	Suivi social et Hébergement
	Péri-scolaire	Yag Bari Boxing Club	Initiations à divers sports pour l'inscription dans des clubs sportifs
	Péri-scolaire	Scouts de France	Organisation des mini-camps d'été
INSTITUTIONS	Plaidoyer	Collectif Ecole pour Tous	Formation des jeunes d'ASKOLA à la prise de parole et invitation à s'exprimer publiquement, conseils aux familles pour les recours juridiques lors des refus d'inscriptions scolaires
	Plaidoyer	Défenseure des Droits	Veille au respect du droit à l'instruction

LES MINIS-CAMPS D'ÉTÉ



Au mois de juillet 2020, 20 enfants âgés entre 7 et 13 ans ont participé à 2 mini-camps de 3 jours chacun à Cintray dans l'Eure.

Organisés par ASKOLA, en partenariat avec les Scouts et Guides de France, les Enfants du Canal, et le Yag Bari, ces temps autour de l'école ont pour objectifs de permettre aux enfants de s'épanouir sur le temps des vacances scolaires et d'accéder à des espaces de socialisation et d'éducation au travers d'activités extra-scolaires.

3 jours pour apprendre à vivre ensemble aux travers de jeux coopératifs, d'activités sportives, d'ateliers manuels, et pour gagner en autonomie au travers de la préparation des repas et du feu de camp.

La magie des nuitées sous la tente et le goût des chamallows grillés rendent inoubliables ces apprentissages.



- Installation des tentes
- Préparation des repas
- Création de déguisements. Thème : capes de super-héros
- Veillée



- Olympiades : activités sportives
- Veillée



- Baseball simplifié
- Jeux de piste

EN 2020, LA MÉDIATION SCOLAIRE EN TEMPS DE CRISE SANITAIRE - GARANTIR LE MAINTIEN DANS L'ÉDUCATION DES ÉLÈVES DANS LES SITUATIONS LES PLUS PRÉCAIRES

En 2020, l'épidémie du COVID-19 a profondément impacté l'ampleur des besoins liés à l'école des familles accompagnées et déjà en grande difficulté : risques de ruptures pédagogiques lors des fermetures régulières des établissements scolaires, manque de ressources matérielles nécessaires au suivi d'une scolarité à distance (internet, outils informatiques et numériques), isolement des familles les plus en difficultés lors des confinements.

Face à la crise, le rôle ASKOLA a été plus que tout de garantir la continuité pédagogique et le maintien des liens écoles/familles, enseignants/élèves, empêcher le décrochage scolaire, accompagner les équipes éducatives, et faire en sorte que les familles se sentent appartenir à la communauté scolaire malgré les circonstances exceptionnelles.

17 MARS - 11 MAI 2020

Une méthodologie adaptée pour garantir la continuité pédagogique face au confinement et à la fermeture complète des écoles

Dès l'annonce du premier confinement de mars 2020, ASKOLA a imaginé des solutions et adapté sa méthodologie d'action, en étroite collaboration avec les équipes enseignantes des élèves.

- 1. CONTACT PARENTS** : appels téléphoniques réguliers et transmission d'informations concernant la scolarité
- 2. CONTACT ÉCOLES** : contacts téléphoniques avec les enseignants pour faire le lien avec les élèves et leurs parents
- 3. RÉCEPTION DU TRAVAIL** : réception des documents de travail par mail, impression des documents, récupération des tablettes prêtées par les établissements
- 4. RÉAJUSTEMENTS** : identification des élèves qui n'ont rien reçu ou pour lesquels le travail n'est pas adapté, constitution d'un dossier de travail scolaire individuel, prêt de tablettes (financées par Aide&Action) avec logiciel pré-installés (pas besoin de connexion internet), création d'une plateforme "Activités pédagogiques" sélectionnées par les éducatrices d'ASKOLA pour les enfants à partir de 3 ans <https://ressourcesaskola.wordpress.com/>
- 5. DISTRIBUTION** : distribution sur site des documents et des tablettes prêtées par les collègues ou financées par Aide & Action
- 6. ACCOMPAGNEMENT** : médiateurs.trices disponibles par téléphone pour les explications et la traduction, travail avec les bénévoles et enseignants volontaires pour le suivi du travail scolaire et contacts téléphoniques réguliers pour "assistance scolaire"

Pour quels enfants ?

- Les enfants inscrits à l'école
- Les élèves en attente de scolarisation et inscrits dans les camions-école
- Les enfants refusés d'inscription scolaire avant le confinement

Equipe terrain :

- 3 médiateurs.trices
- 1 éducatrice
- 20 bénévoles organisés en 3 groupes avec un.e médiateur.trice référent.e

Equipe télétravail :

- 1 éducatrice

SEM 1	SEM 2	SEM 3	SEM 4	SEM 5	SEM 6	SEM 7	SEM 8
Prise de contact avec les établissements	Réception des mails des enseignants Préparation des dossiers	Distribution n°1 Préparation des dossiers	Distribution n°2 Préparation des dossiers	Distribution n°3 Préparation des dossiers	Mise en ligne de la plateforme pédagogique créée par ASKOLA	Distribution n°4 Distribution de 8 tablettes d'ASKOLA financées par Aide & Action Préparation des dossiers	Distribution n°5 Préparation de la reprise = Prise d'information auprès des directeurs.trices d'établissements
Suivi individuel par les médiateurs.trices et le groupe de bénévoles par téléphone ou sur site							

83

enfants et adolescents

6 VILLES

Saint-Denis, Montreuil, Saint-Ouen, Noisy-le-Grand, Pierrefitte-sur-Seine, Stains

23

établissements scolaires

21 ENSEIGNANTS

Accompagnés par la médiation scolaire de ASKOLA pendant le premier confinement

Un réseau de bénévoles de l'association s'est également créé pour assurer le soutien, et le renforcement scolaire auprès de 20 enfants.

17 MARS - 11 MAI 2020 :

Participation aux distributions de denrées alimentaires

Pendant le premier confinement de mars à mai 2020, pour pallier la multiplication des difficultés économiques et sociales rencontrées par les familles, ASKOLA a exceptionnellement participé à la coordination et à la distribution de denrées alimentaires et hygiéniques, ainsi qu'à celle des tickets service.

Grâce aux liens de confiance tissés avec les familles et à la connaissance de leurs réalités sociales, ASKOLA a identifié leurs besoins pour y répondre, aux côtés de nos partenaires Action contre la Faim, Secours Populaire, ACINA, Armée du Salut et Amélior.

Dès la première semaine du confinement, ASKOLA a mis en place une aide alimentaires pour les personnes connues par notre association sur les villes de Saint-Denis, Stains, le Blanc-Mesnil, Saint-Ouen, Noisy-le-Grand.

343

personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire

11 MAI - 22 JUIN 2020 - FIN DU 1^{ER} CONFINEMENT :

Organisation de la reprise des activités terrain avec le camion-école

Entre le mois de mai et mi-juin, la médiation scolaire a organisé le suivi de la reprise de l'école pour les enfants scolarisés.

Une reprise au cas par cas, selon l'organisation de chaque établissement. Très peu ont rouvert normalement, la plupart des écoles maternelles sont restées fermées.

C'est pourquoi à partir du 22 juin 2020 pour les élèves scolarisés qui n'ont pas repris l'école et pour ceux dont les dossiers étaient en attente, l'intervention du camion-école a repris 2 fois par semaine, par petits groupes de 4-5 élèves, sur des demi-journées :

A Saint-Denis pour 16 enfants

A Stains pour 20 enfants

30 OCTOBRE - 15 DÉCEMBRE 2020 :

Adaptation au 2^e confinement

Pour le deuxième confinement, et dans un contexte où les établissements scolaires et les services publics sont restés ouverts, ASKOLA a poursuivi ses actions de médiations scolaire et de préparation scolaire dans les camions-école, dans le respect des mesures sanitaires - petits groupes accueillis dans les camions, port du masque, nettoyage régulier des camions etc.

Organisation du travail pendant le deuxième confinement de 2020 :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Réunions d'équipe et partage d'informations	Intervention des camions-école à Montmagny (95) pour poursuivre le travail de préparation scolaire	Intervention des camions-école à Saint-Denis auprès des enfants scolarisés à la rentrée de novembre pour les soutenir dans leur début de scolarité et accompagner leurs enseignants	Intervention des camions-école à Montmagny (95) pour poursuivre le travail de médiation scolaire	Réunions et partage d'informations
Présence des médiateurs.trices sur le terrain : poursuivent les inscriptions scolaires et accompagnent les enfants dans leurs scolarité, tissent les liens, informent et rassurent les familles sur la situation sanitaire.				

La mission (presque) impossible des enseignants de Seine-Saint-Denis

A Montreuil, Pantin ou Bobigny, la fameuse « continuité pédagogique » est une gageure. Les professeurs cherchent d'abord à maintenir le lien avec des élèves confrontés à des difficultés sociales. Avec une reprise des cours incertaine le 11 mai.

Par Zineb Dryef

Publié le 08 mai 2020 à 15h19 - Mis à jour le 09 mai 2020 à 09h31 - Lecture 6 min.

Article réservé aux abonnés



Catherine Ressimel, professeure dans un collège à Montreuil (ici chez elle, à Paris).

“A QUELQUES MÈTRES DU BIDONVILLE

Agnès (prénom modifié) est parvenue à garder le contact avec ses élèves grâce à ASET93.

Alisa Catalan, une des médiatrices, qui a elle-même grandi en bidonville, appelle régulièrement les parents, transmet des nouvelles aux professeurs, donne des consignes aux enfants et se déplace parfois pour faire du soutien scolaire ou remotiver un élève.

C'est par son intermédiaire qu'Agnès a des nouvelles de Florin, 13 ans. Ses parents ne parlent pas français et lui ne répond pas toujours au téléphone. « Mais il répond toujours à Alisa », souligne Agnès.

Il a reçu une tablette, prêtée par le conseil départemental. « C'est joli et utile, mais le contact humain est essentiel », poursuit Agnès qui, fin avril, a obtenu l'autorisation de voir ses élèves.

Mardi 28 avril, elle a retrouvé Florin et d'autres enfants sur un bout de sable au bord de la Seine, à quelques mètres du bidonville où ils vivent. Alisa était présente. « Ils étaient quatre dont un petit de 11 ans qui attend toujours d'être scolarisé par la mairie. J'ai découvert matériellement leur situation. »

Avec Antonio qui ne parle pas du tout français et qui courait un peu dans tous les sens, Agnès a tracé des chiffres sur le sable.”



AXE 2 – L'ÉDUCATION EN 2020

Les 2 éducatrices travaillent principalement dans les 2 camions-école et ont pour rôle de :

- Préparer les enfants à devenir élèves
- Dispenser l'enseignement des savoirs scolaires fondamentaux
- Proposer un soutien pédagogique lors de leurs premiers pas à l'école pour leur permettre de s'épanouir dans ce rôle
- Soutenir les parents leur rôle de parents d'élève

1 . LA PRÉPARATION SCOLAIRE

Aménagés en salles de classe mobiles, les camions-école s'organisent en deux dispositifs distincts : "Camion Passerelle" et "Camion Découverte" et interviennent directement ou à proximité des lieux de vie des familles, selon un emploi du temps fixe et régulier.

LE DISPOSITIF "CAMION PASSERELLE"

Préparer l'enfant à devenir élève

Le "Camion passerelle" prépare l'enfant, directement sur son lieu de vie et avant son entrée à l'école, à devenir élève.

A l'arrivée sur un nouveau lieu de vie, et lorsque les familles décident d'adhérer au projet de l'association, les élèves passent un "test de positionnement" qui permet aux éducatrices d'évaluer leurs besoins d'apprentissage.

Dans le Camion Passerelle, les 2 éducatrices dispensent l'enseignement des savoirs scolaires fondamentaux - lire, écrire, compter et le Français Langue Étrangère. L'enseignement différencié s'adapte aux besoins de chaque enfant.

Durant la période d'accueil dans le "Camion Passerelle", les éducatrices constituent un dossier de suivi qui répertorie les apprentissages de l'élève. Avec l'appui des médiateurs.trices, elles reçoivent régulièrement leurs parents pour faire le point sur la progression de leurs enfants.

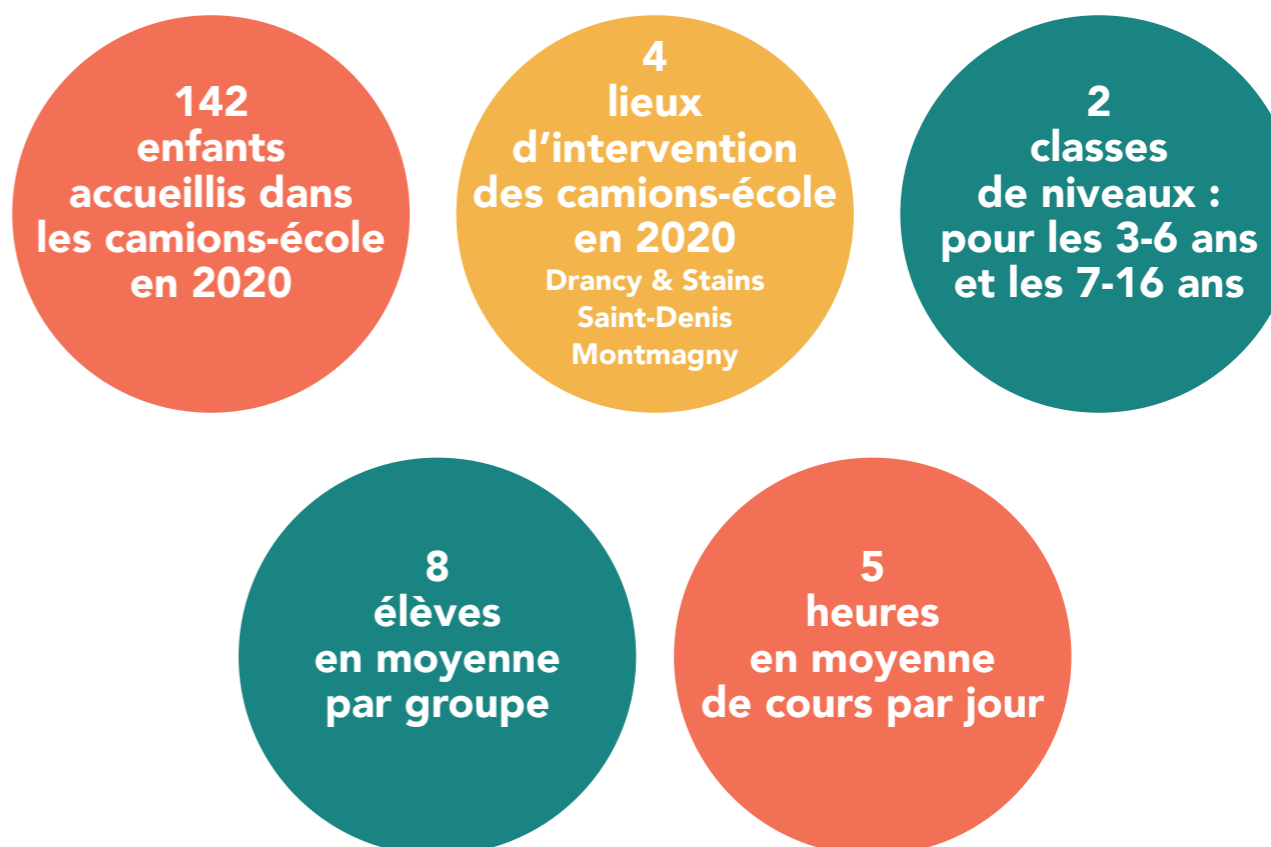
LE DISPOSITIF "CAMION DÉCOUVERTE"

Créer le lien avec l'école

Le "Camion Découverte" accueille les enfants des familles dont les conditions de vie ne permettent pas de se projeter dans l'immédiat dans les démarches de scolarisation des enfants : expulsions du lieu de vie imminente, grande précarité économique,

Le "Camion Découverte" crée ou maintient le lien avec l'école, dans l'attente que les conditions soient réunies pour l'inscription des enfants à l'école du droit commun.

Les parents ont la possibilité de solliciter les médiateurs.trices scolaires dès lors que leur situation leur permet d'envisager la scolarisation de leurs enfants.



PALLIER LES DIFFICULTÉS OU REFUS DE SCOLARISATION ET ASSURER LA CONTINUITÉ SCOLAIRE

Lorsqu'une famille est dans l'attente de l'affectation de son enfant dans son nouvel établissement scolaire, ou que des mairies refusent de procéder aux inscriptions scolaires, le "Camion Passerelle" accueille les élèves pour maintenir le lien avec l'école, faire fructifier les temps d'attente et limiter les retards dans les apprentissages, jusqu'à la reprise des parcours scolaires.



2 . LE PASSAGE PÉDAGOGIQUE À L'ÉCOLE

Transmettre aux personnels de l'Éducation nationale

Lorsqu'un élève accueilli dans le camion-école fait son entrée à l'école du droit commun, l'éducatrice scolaire transmet aux personnels de l'Éducation nationale le dossier de suivi scolaire et les informations sur le profil de l'élève : parcours scolaire de l'enfant, niveau de maîtrise de la langue, compétences scolaires et sociales acquises, test de positionnement, fragilités, situation socio-économique et familiale.

3 . LE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

Soutenir les premiers pas à l'école

• EN CAMION-ÉCOLE

Les éducatrices soutiennent les familles dans l'appréhension des premiers pas de leurs enfants à l'école.

Elles accueillent les élèves dans les camions-école, écoutent les "récits d'école", valorisent les réussites, et proposent une offre pédagogique complémentaire à celle dispensée à l'école du droit commun pour renforcer les acquis.

Les camions-école sont également pensés comme des lieux d'échange avec les parents d'élèves. Les éducatrices aident à la compréhension du fonctionnement de l'école (outils de correspondance, lecture des emplois du temps etc.), répondent aux questions et désamorcent les éventuelles difficultés.

• LE TUTORAT INDIVIDUALISÉ

Supervisés par les éducatrices et les médiateurs.trices, les bénévoles assurent l'aide aux devoirs des élèves, pour un suivi individualisé à chaque élève ou fratrie. Les séances sont construites en fonction du travail et des suggestions transmises par les enseignants.

Les bénévoles se sont mobilisés particulièrement pendant la première partie de la crise sanitaire (mars-juin 2020). Depuis, ce volet tend à se structurer progressivement.



AXE 3 – LE PLAIDOYER

Améliorer la prise en compte des besoins des enfants par les politiques publiques.
Participer aux développements et à la reconnaissance du métier de médiateur scolaire

1 . DÉFENDRE LE DROIT À L'ÉCOLE ET FAIRE RECONNAÎTRE LES REFUS D'INSCRIPTION

En 2020, les refus d'inscriptions scolaires par les mairies du 93 sont encore une norme, plutôt qu'une exception. C'est principalement sur ce sujet qu'ASKOLA développe son axe de plaidoyer, et avec les familles concernées.

Le droit à l'instruction est garanti dans le Chapitre 1^{er} du Code de L'Éducation.

CE QUE DIT LA LOI :

Code de l'Éducation - Chapitre 1^{er} : L'obligation scolaire.

Article 131-1

« L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans. »

Article 131-5

« Chaque enfant est inscrit soit dans la commune où ses parents ont une résidence, soit dans celle du domicile de la personne qui en a la garde, soit dans celle où est situé un établissement ou une section d'établissement destinés plus particulièrement aux enfants de Français établis hors de France.

« Le statut ou le mode d'habitat des familles installées sur le territoire de la commune ne peut être une cause de refus d'inscription d'un enfant soumis à l'obligation scolaire. »

Décret n°2020-811

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Décret n° 2020-811 du 29 juin 2020 précisant les pièces pouvant être demandées à l'appui d'une demande d'inscription sur la liste prévue à l'article L. 131-6 du code de l'éducation

NOR : MENE200954D

Publics concernés : usagers (élèves, parents d'élèves) et maires en tant qu'agents de l'État.

Objet : pièces exigées à l'appui d'une demande d'inscription sur la liste des enfants soumis à l'obligation scolaire.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur à la rentrée scolaire 2020.

Notice : le décret précise les pièces qui peuvent être demandées aux personnes responsables d'un enfant de 3 à 16 ans à l'appui d'une demande d'inscription sur la liste des enfants de la commune soumis à l'obligation scolaire que le maire doit établir chaque année à la rentrée scolaire. À cet effet, le maire peut demander aux personnes responsables d'un enfant soumis à l'obligation d'instruction un document justifiant de leur identité et de celle de l'enfant dans les conditions prévues par l'article R. 113-5 du code des relations entre le public et l'administration. Lorsque les personnes qui souhaitent inscrire un enfant sur la liste scolaire ne disposent d'aucun document prévu par cet article, elles peuvent attester sur l'honneur des éléments relatifs à leur identité et à l'âge de l'enfant. Un document justifiant du domicile peut également être exigé à l'appui de la demande d'inscription sur la liste scolaire. Le décret prévoit qu'il peut être justifié du domicile par tous moyens, y compris par une attestation sur l'honneur.

Références : pris pour l'application de l'article 16 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de confiance le décret et le code de l'éducation qui il modifie, dans sa rédaction issue de cette modification, peuvent être consultés sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 131-6 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'évaluation des normes en date du 7 mai 2020 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 11 juin 2020,

Décrète :

Art. 1^{er}. – Après l'article R. 131-3 du code de l'éducation, il est inséré un article D. 131-3-1 ainsi rédigé :

« Art. D. 131-3-1. – Ne peuvent être exigées à l'appui de la demande d'inscription sur la liste mentionnée à l'article L. 131-6 que les pièces suivantes :

« 1° Un document justifiant de l'identité de l'enfant ;

« 2° Un document justifiant de l'identité des personnes responsables de l'enfant ;

« 3° Un document justifiant de leur domicile. »

« Les documents qui peuvent être produits au titre des 1° et 2° figurent en colonne A de l'article R. 113-5 du code des relations entre le public et l'administration. Lorsque les personnes responsables de l'enfant ne sont pas en mesure de produire, il peut être justifié du domicile par tous moyens, y compris par une attestation sur l'honneur. »

SEPTEMBRE 2020 : Le décret n°2020-811, porté et défendu par nos amis du Collectif #Ecole-PourTous entre en vigueur. Ce nouveau texte de loi précise la nature des pièces qui peuvent être demandées à l'appui d'une demande d'inscription scolaire, et facilite les démarches d'inscriptions scolaires des familles qui n'ont pas de domicile fixe.

Avant cette date, la liste des documents à fournir pour une inscription n'est pas explicite. Les mairies de la Seine-Saint-Denis qui ne reconnaissent pas les habitats précaires comme lieux de résidence interprétaient généralement la loi en défaveur des familles sans domicile fixe. Elles exigeaient de leur part une preuve de leur présence effective sur leur commune (par ex une domiciliation administrative officielle délivrée par le CCAS) avant de procéder aux inscriptions scolaires. Des démarches laborieuses pour toute personne en situation de précarité résidentielle, ou qui ne maîtrise pas le français, la lecture, l'écriture, ou le fonctionnement du système administratif.

Désormais, le décret n°2020-811 liste les documents à présenter en mairie pour une inscription scolaire. Il s'agit des documents attestant l'identité des responsables légaux et de l'enfant, ainsi que d'une attestation de domicile. Il précise que tous ces justificatifs peuvent être rédigés sur l'honneur.

Depuis l'entrée en vigueur du décret, les familles sans domicile ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à l'école, et de faire valoir ce droit devant la justice.

Mais en pratique, une majorité des mairies de la Seine-Saint-Denis ne respectent pas la loi.

Pour 8 enfants à Saint-Denis et 3 enfants à Stains, les mairies ont refusé de procéder à l'inscription scolaire des enfants, jugeant les justificatifs de domicile rédigés sur l'honneur par les parents comme irrecevables.

Au mois de septembre 2020, les familles des 11 enfants se font représenter par Maître Anna Stofaneller devant le Tribunal Administratif de Montreuil. En 48 heures, les parents remportent les procédures. Les mairies sont condamnées et enjointes d'inscrire les enfants à l'école dans les plus brefs délais.

Ces premières victoires obtenues grâce au décret symbolisent le début d'un travail de plaidoyer, aux côtés des familles, pour faire cesser définitivement les refus d'inscriptions sur le département et faire respecter le droit à l'école de tous les enfants.

11
victoires
en justice
des familles

« Il peut être justifié du domicile par tous moyens, y compris une attestation sur l'honneur. Le maire peut faire procéder à la vérification de la domiciliation sur le territoire de la commune. Cette vérification ne peut faire obstacle à l'inscription de l'enfant sur la liste scolaire. »



CHRONOLOGIE D'UN REFUS D'INSCRIPTION SCOLAIRE

L'histoire des parents de Francesca - 9 mois pour obtenir son inscription scolaire

- **17 JANVIER 2020** : la famille de Francesca se présente une 1ère fois à la mairie de Stains pour son inscription scolaire. La famille n'a pas de domiciliation au CCAS. L'inscription est refusée.
 - **21 JANVIER 2020** : la famille demande une domiciliation au CCAS de Stains.
 - **10 FÉVRIER 2020** : nous sollicitons le CASNAV de Créteil pour informer de ce refus.
 - **12 FÉVRIER 2020** : la demande de domiciliation de la famille est refusée.
 - **25 FÉVRIER 2020** : nous contactons l'Adjoint à l'Education de Stains pour lui demander l'inscription de l'enfant malgré l'absence de domiciliation officielle.
 - **26 FÉVRIER 2020** : l'Adjoint à l'Education répond qu'il doit faire le point avec ses services sur la situation de la famille.
 - **27 FÉVRIER 2020** : La Conseillère pédagogique nous téléphone pour nous expliquer que l'Adjoint à l'Education indique que la famille n'habite pas sur la ville de Stains. Nous réfutons formellement cette information et confirmons à la conseillère pédagogique que l'adresse du lieu d'habitation de la fillette et ses parents se situe bien à Stains.
 - **6 MARS 2020** : nous transmettons les informations au CASNAV de Créteil.
- Jusqu'à l'issue de l'année scolaire 2019-2020, l'inscription à l'école de Francesca est refusée.
- **SEPTEMBRE 2020** : Nouveau dépôt de dossier suite à l'entrée en vigueur du décret. Inscription refusée de nouveau.
 - **OCTOBRE 2020** : L'avocate de la famille met en demeure la mairie de Stains. Pas de réponse. Elle engage une action contentieuse au Tribunal Administratif de Montreuil. Francesca est scolarisée à Stains dans les 48H, et elle s'épanouit à l'école depuis.

2 . PROMOUVOIR LA MÉDIATION SCOLAIRE ET LE MÉTIER DE MÉDIATEUR.TRICE SCOLAIRE

ASKOLA a fortement contribué à la reconnaissance du métier de médiateur.trice scolaire par les pouvoirs publics et à son développement sur le territoire métropolitain.

En 2020, la DIHAL a renforcé les moyens alloués à la médiation scolaire et développé son programme "Accompagnement vers l'école pour une scolarisation durable des enfants" pour créer 30 postes de médiateurs.trices scolaires dans quinze départements français. Elle s'est appuyée, entre autres, sur l'expérience et l'expertise partagées par ASKOLA lors des ateliers et groupes de travail sur le sujet.

Grâce au soutien de la DIHAL au travers de ce programme, ASKOLA a pu ouvrir 2 postes supplémentaires de médiateurs.trices scolaires en 2020.

3 . DÉFENDRE LA TRÊVE SCOLAIRE ET FAIRE VALOIR LES SCOLARISATIONS DANS LES RE-COURS CONTRE LES EXPULSIONS.

Les expulsions font peser d'importants risques sur la scolarisation des enfants : itinérance forcée et changement du lieu de vie (de ville, voire de département), effets psychotraumatiques sur les enfants, perte de repères, accentuation de la précarité.

Lors des procédures d'expulsion, nous nous associons aux familles pour faire valoir la scolarisation de leurs enfants, obtenir des délais pour stabiliser les lieux de vie et permettre aux élèves de terminer leurs année scolaire, comme tous les autres élèves.



AXE 4 – LA RECHERCHE

Améliorer la connaissance des problématiques d'accès à l'école en France pour dégager des solutions à mettre en œuvre.

Le projet de recherche est porté depuis novembre 2019, et pour une durée de 3 ans, par Yahya Al-Abdullah, médiateur scolaire mais également chercheur en anthropologie à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, et dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation pour la Recherche (CIFRE).

SUJET :

L'insertion urbaine de minorités socioculturelles de Syrie et du Liban - "Dome du Levant", suite à leurs déplacements forcés depuis la Syrie jusqu'à la France.

HYPOTHÈSE :

La scolarisation des enfants comme vecteur d'intégration de la communauté.

OBJECTIFS :

- Comprendre l'importance des opportunités que l'éducation peut offrir aux communautés déplacées et invisibilisées
- Connaître les défis dans l'accès à l'école des enfants de ces communautés en France
- Évaluer les processus d'apprentissage de ces enfants pour analyser le dispositif UPE2A et les réponses qu'il apporte aux besoins des élèves allophones précaires

PREMIÈRES OBSERVATIONS ET RÉSULTATS :

C'est à partir du point de vue des familles que le travail de recherche s'est organisé en 2020.

PRINCIPALES OBSERVATIONS :

- La quasi-totalité des enfants de la communauté ne bénéficient d'aucune expérience de scolarisation antérieure à leur déplacement, en raison de la stigmatisation de leur statut social en Syrie, au Liban et du long du voyage jusqu'en France. Certaines familles ont passé plus d'un an dans 5 pays différents dont le Liban, la Mauritanie, l'Algérie, le Maroc, l'enclave espagnole au Maroc et la France. Le besoin éducatif de ces enfants est un enjeu crucial pour leur intégration dans la société française.
- L'éducation a un impact décisif à la fois sur les enfants et sur leurs familles. Elle met en jeu la relation des familles avec leur voisinage et les tactiques déployées au jour le jour à travers l'économie informelle.
- Les communautés précaires et migrantes se confrontent à des obstacles administratifs dans leur vie quotidienne qui conditionnent l'accès à l'éducation de leurs enfants et leur parcours dans le système éducatif.
- La présence d'un médiateur scolaire, maîtrisant la langue des familles, à-même de communiquer et de comprendre les contextes socio-économiques dans lequel s'inscrivent leurs parcours, est un élément capital pour soutenir le processus de première scolarisation de leurs enfants.

YAHYA AL-ABDULLAH

"À défaut d'archives historiques sur la communauté Dome et en la quasi-absence de littérature consacrée à cette communauté, ce travail revêt une double importance historique et socio-anthropologique dans un contexte de migrations et de déplacements forcés. Il s'agit de la première recherche effectuée sur la communauté Dome en exil en Europe, permettant de rassembler un premier corpus d'informations sur ses modes de vie urbains à la fois en Syrie et en Europe. Dans ce cadre, cette étude pourra également contribuer au débat scientifique actuel plus général sur la question des migrations et de l'intégration des migrants dans les sociétés occidentales".



FINANCEMENTS DE 2020

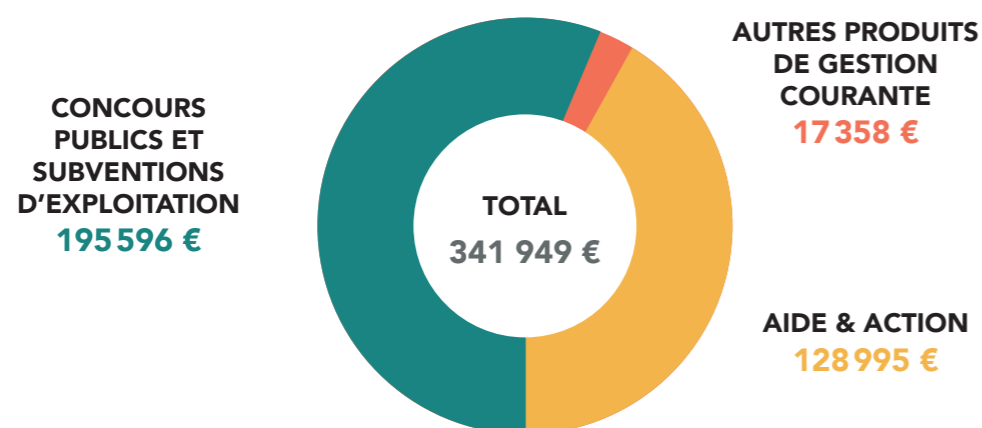
En 2020, nous avons bénéficié de nouveaux soutiens :

- Fin 2019, la Direction de la Cohésion Sociale de la Seine-Saint-Denis a doublé son soutien financier, permettant l'ouverture d'un nouveau poste de médiateur.trice scolaire
- En 2020, le soutien financier de la DIHAL apporté dans le cadre de son programme "Accompagnement vers l'école pour une scolarisation durable des enfants" permet l'ouverture de 2 autres postes de médiateurs.trices scolaire
- En 2020, la Fondation de France s'engage aux côtés d'ASKOLA pour le financement d'une partie du poste de médiateur-chercheur, complétant les apports de l'ANRT et de la Ville de Saint-Denis.

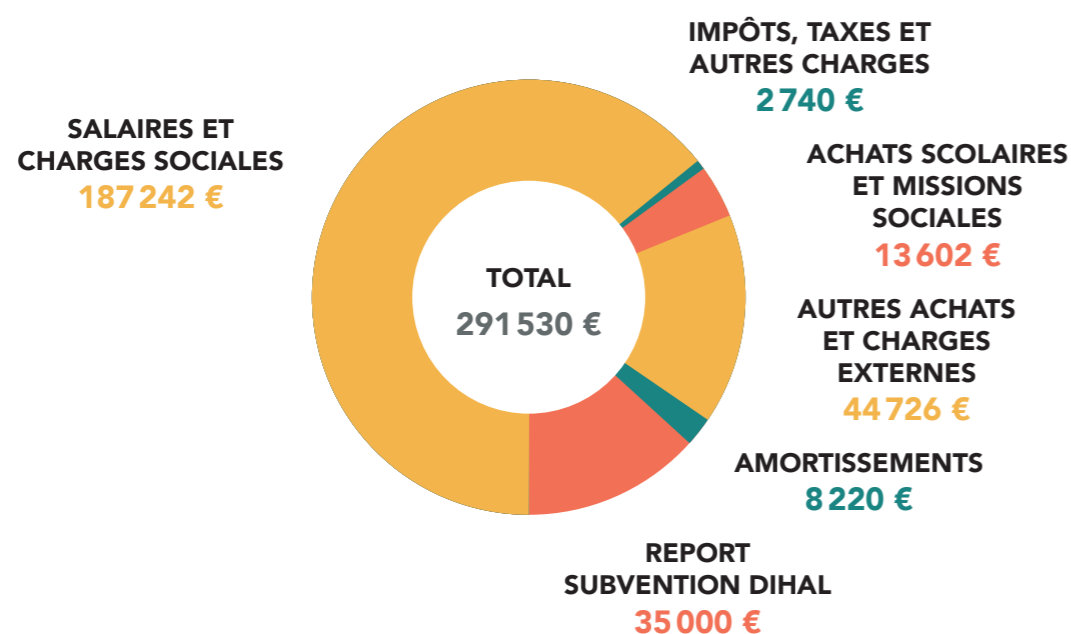
Nous tenons également à remercier l'ONG Aide & Action qui contribue depuis 2018 à l'élaboration et au financement de notre projet de manière très importante, nous permettant d'avancer sereinement dans son développement.

L'excédent significatif de l'exercice budgétaire a permis une augmentation du niveau de notre fonds de roulement. Une augmentation indispensable compte tenu du périmètre accru de nos activités et des calendriers de versements de certaines subventions.

PRODUITS D'EXPLOITATION



CHARGES D'EXPLOITATION



NOS PERSPECTIVES POUR 2021

Le travail mené tout au long de l'année 2020 aura mis en relief le caractère indispensable de la médiation scolaire et de l'éducation, combinées à la recherche et au plaidoyer, pour espérer garantir l'accès et la réussite à l'école des enfants qui en sont le plus éloignés. Si l'année 2020 n'a fait que confirmer la cohérence de notre projet, elle n'en aura pas moins démontré son adaptabilité et sa réactivité dans le contexte de cette pandémie qui a durement menacé les possibilités de maintien à l'école des enfants dans les situations les plus précaires.

En tant que structure précurseuse et référente dans le champ de la médiation scolaire, nous avons reçu de nombreuses demandes de ces nouveaux acteurs, pour des partages d'expérience et d'outils de médiation scolaire. En 2021, de nouveaux défis nous attendent pour transmettre notre travail à d'autres professionnels. Dans l'espoir que tous les besoins d'accès à l'école soient peu à peu couverts de manière efficiente, et que plus aucun enfant ne soit oublié de la promesse universelle de l'école républicaine.

Suite à notre agrandissement et à l'augmentation de nos moyens, nous nous donnons pour objectif de consolider et stabiliser notre fonctionnement en équipe, et avec premiers concernés. Plus particulièrement, les 11 recours en justice, et la mobilisation médiatique qui s'en est suivi, ont confirmé la nécessité de renforcer les activités de plaidoyer à partir des parents d'élèves, et notamment de leurs mamans. Pour espérer lever de manière globale et définitive les blocages et les obstacles à l'accès à l'école de tous les enfants en France.



REMERCIEMENTS

Fondation
de
France

FONDATION
BNP PARIBAS

Saint
Denis

seine saint-denis
LE DÉPARTEMENT

DDI/CS
Direction
Départementale
Interministérielle
Cohésion
Sociale
93

Aide et Action
L'Education change le monde

dihal
obligation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

CONTACTS & RÉSEAUX SOCIAUX

- 6B 6-10 Quai de Seine 93200 Saint-Denis
- contact.askola@gmail.com
- 07 49 66 87 39
- www.askola.fr



FACEBOOK
Askola



INSTAGRAM
askola_



TWITTER
@Askola_

